

Les Pegc Le Collège



FSU

TRIMESTRIEL n° 73 octobre 2014

N° CPPAP : 1113 S 05219 - N° ISSN : 1290 - 0672

(Les PEGC Le Collège Trimestriel du SNUipp 128 bd Blanqui 75 013 Paris
Dir. de publication : R Maurin Imprimerie Rivaton prix du n° : 1 euro

Sommaire

Edito, Jean-Luc	p 1
Elections	p 2
Infos	p 3
Educatif	p 4
Actualité	p 5
Actualité	p 6
Actualité	p 7
Nous joindre	p 8

Ce bulletin a été réalisé par Elisabeth Rouet,
Bruno Laulan, Michel Marois et René Maurin

Une année décisive !

Dans le secondaire, malgré la création de 1986 emplois, cette rentrée reste marquée par des classes toujours chargées. La hausse démographique (plus de 27000 élèves) et le rétablissement de la formation initiale des stagiaires mobilisant une grande partie des moyens, ont absorbé ces créations de postes. La moitié de ces emplois correspond en réalité à des heures supplémentaires.

Les conditions d'exercice du métier continuent de se dégrader. La multiplication des postes à compléments de service, l'absence de remplaçants disponibles dès la rentrée dans certaines académies, l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires à absorber mettent une pression toujours plus forte sur les enseignants du secondaire.

Temps et charge de travail toujours plus lourds, nombre d'élèves toujours plus important, absence de formation continue, pression hiérarchique plus forte. C'est ce que confirme l'OCDE dans sa dernière publication : les enseignants français font partie de ceux qui ont un salaire inférieur à la moyenne de l'OCDE. Face à la dégradation des conditions de travail, au déclassement salarial et au sentiment d'inégalités qu'il amplifie, il y a urgence à apporter des réponses (points d'indice, déroulement de carrière, aménagement des fins de carrière, conditions de départ en retraite...).

La rentrée sociale a été marquée par un changement de gouvernement. Mais si les ministres se succèdent, les problèmes et les inquiétudes demeurent : emploi, conditions de travail, pouvoir d'achat, salaires, prestations sociales, sortie de crise, avenir de la Fonction publique et des services publics...

La politique d'austérité se poursuit, le déficit de confiance en l'avenir est réel.

Il est grand temps aujourd'hui de changer de cap !

Le SNUipp avec la FSU est déterminé à jouer tout son rôle, et cela avec tout les personnels qui ont plus que jamais besoin d'être entendus et défendus.

Cette fin d'année sera marquée par la désignation des représentants des personnels lors des élections professionnelles.

Majoritaire auprès des PEGC, le SNUipp avec la FSU est force de propositions. C'est un syndicat présent sur le terrain, à l'écoute des personnels, **c'est le syndicat des PEGC.**

Du 27 novembre au 4 décembre prochains, **votez pour la liste SNUipp, SNES, SNEP-FSU à la CAPA, votez FSU au CTM et au CTA.**

L'enjeu est essentiel pour soutenir un projet éducatif qui conduit à la réussite de tous les élèves et pour porter les exigences des personnels.



Jean-Luc prend sa retraite :

Membre du secteur PEGC pendant 7 ans tout en assurant la responsabilité de secrétaire académique de Poitiers, Jean-Luc

Clisson a été un membre du secteur national enthousiaste et efficace, assumant cette tâche avec beaucoup de conviction.

Chaleureux, perspicace et exigeant, Jean-Luc a défendu avec détermination le déroulement de carrière des PEGC durant toutes ces années, est intervenu au CSE régulièrement et a contribué activement au bulletin national des PEGC.

Jean-Luc va mettre à profit ce temps libéré pour s'investir pleinement dans ses multiples engagements et au service de sa commune. Nous lui souhaitons avec tous nos remerciements, une nouvelle vie remplie de satisfactions.

Bonne retraite Jean-Luc !

Bienvenue à Bruno LAULAN, secrétaire académique de Bordeaux qui lui succède depuis le 1er septembre au secteur national PEGC - collège !

ÉLISEZ VOS REPRÉSENTANTS
DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE



CLIQUEZ
VOTEZ

Aménagement
fin de carrière

RESPECT

CONFIANCE

EFFECTIFS RÉDUITS

(RE)VALORISATION

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
Je milite pour l'école !
J'adhère au SNUipp-FSU





EN CAP,
JE VOTE
SNUIPP



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

CLIQUEZ-VOTEZ

EN CT,
JE VOTE
FSU



À partir du 27 novembre et jusqu'au 4 décembre, vous serez appelés à élire vos représentants lors des élections professionnelles de l'éducation nationale. Le vote sera électronique.

ÉTAPE 1

POUR QUE VOTRE VOIX COMPTE, ACTIVEZ VOTRE ESPACE ÉLECTEUR

POUR VOTER, IL FAUDRA CRÉER VOTRE COMPTE ÉLECTEUR. IL VOUS PERMETTRA :

- > de consulter les scrutins pour lesquels vous serez appelés à voter,
- > de récupérer votre identifiant en cas de perte,
- > d'accéder à l'application de vote.



1

CRÉER SON COMPTE

Dès le 22 septembre,

- > créez votre compte électeur
- > créez votre mot de passe

www.education.gouv.fr/electionspro2014

Ce mot de passe sera celui que vous utiliserez pour accéder à votre bureau de vote électronique.

2



CONFIRMER LA CRÉATION DE SON COMPTE

Un mail vous sera adressé dans votre messagerie professionnelle. Cliquez sur le lien de confirmation qu'il contient.

NE PAS
CONFONDRE
messagerie
professionnelle
et I-Prof

Trouvez
votre messagerie
professionnelle

<http://elections2014.snuipp.fr/messageries>

PLUS NOMBREUX POUR ÊTRE PLUS FORTS.
DÈS LE 27 NOVEMBRE,

VOTEZ
SNUIPP-FSU

VOTER,
C'EST FACILE!

<http://elections2014.snuipp.fr>

TALIS 2013

Une récente étude menée par l'OCDE et publiée le 25 juin dernier, à propos de l'enseignement et l'apprentissage (TALIS 2013, www.oecd.org/edu/school/talis.htm), met en relief la position alarmante de la France dans le classement concernant entre autres, la formation l'évaluation des collègues, la reconnaissance de leur métier. Rien de très nouveau de ce que nous ne sachions déjà sur le ressenti de la profession. Selon cette étude, tout en disant, très majoritairement, aimer son métier et ne pas regretter son choix, elle se sent, plus particulièrement en France, ni considérée ni soutenue ni reconnue.

Beaucoup d'enseignants français reconnaissent qu'ils n'ont pas appris le métier : alors que la moyenne de l'OCDE est à 11%, 40% d'entre eux, proportion la plus élevée, se disent "mal" ou "pas du tout préparés" à la pédagogie et à la gestion de classe.

La formation continue elle, est très en retard quel que soit le pays, bien souvent faute de se voir proposer une offre correspondant aux besoins.

Les méthodes de travail sont constamment remises en cause, les programmes changent continuellement. (Eric Charbonnier, Le Monde du 25 juin 2014)

Comment être surpris alors du nombre si faible d'étudiants choisissant de

s'orienter vers ce métier ?

Toujours selon cette enquête, les syndicats enseignants sont perçus en France davantage comme une force de contestation plutôt que de proposition ce qui nuirait à la synergie entre enseignants, encadrants et parents que pourrait engendrer cette force mise en évidence dans d'autres pays comme la Finlande.

Nous réaffirmons que le SNUipp avec la FSU, lorsqu'il demande la valorisation du métier, une formation initiale et continue de qualité, une véritable possibilité d'évolution de carrière est dans son rôle comme force de propositions qui conteste ce qui lui semble contestable pour la profession, pour l'école.

Selon Patricia Mangeol et Corinne Heckmann dans Le Monde du 25 juin 2014

« La revalorisation du métier d'enseignant est une priorité pour faire face à la crise de vocation observée ces dernières années en France. Elle ne pourra advenir qu'au prix de la création d'une dynamique positive entre tous les acteurs de l'éducation (parents, enseignants, chefs d'établissement), d'une réflexion approfondie sur le statut des enseignants (salaire, temps de travail, incitations pour travailler dans les éta-

blissements difficiles...), mais aussi de la mise en place d'une politique plus efficace pour faire face à l'échec scolaire. »

Nous ne pouvons qu'être en phase sur la priorité qu'il faut donner à la revalorisation du métier d'enseignant. Quant à la réflexion approfondie sur le statut des enseignants.....!

Concernant l'évaluation des personnels, Patricia Mangeol et Corinne Heckmann pensent « essentiel d'améliorer les systèmes d'évaluation du travail des enseignants qui doivent jouer un rôle déterminant dans le développement de leurs compétences tout au long de leur carrière. »

Si les méthodes d'évaluations des personnels doivent évoluer, les représentants des personnels FSU prendront leurs responsabilités dans les débats pour que les évolutions apportées soient porteuses des améliorations indispensables sur le quotidien, les conditions de travail et sur les carrières des collègues.

PEGC : Ni H.S.A., ni complément de service

Définies par l'article 25 du décret du 14 mars 1986, les obligations de service des PEGC ne font mention **ni d'heure supplémentaire, ni de complément de service.**

La réponse ministérielle reste d'actualité : « ...il peut être envisagé de demander aux PEGC d'effectuer des heures supplémentaires ainsi que d'assurer un complément de service dans un autre établissement **sur la base du volontariat** ». Réponse confirmée par une décision du Conseil d'État.

Rappel : de même, le remplacement de courte durée des enseignants est institué par le décret du 26 août 2005. Il ne modifie pas le décret original et **ne s'applique donc pas aux PEGC.**

OCDE (2014). Résultats de TALIS 2013 : Une perspective internationale sur l'enseignement et l'apprentissage, Editions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264214293-fr>

Calendrier des vacances scolaires 2014-2015

Toussaint	samedi 18 octobre - lundi 03 novembre
Noël	samedi 20 décembre - lundi 05 janvier
Hiver	zone A : samedi 07 février - lundi 23 février
	zone B : samedi 21 février - lundi 9 mars
	zone C : samedi 14 février - lundi 02 mars
Printemps	zone A : samedi 11 avril - lundi 27 avril
	zone B : samedi 25 avril - lundi 11 mai
	zone C : samedi 18 avril - lundi 4 mai
Été	samedi 04 juillet après la classe

Zone A : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg

Zone C : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

Pré-rentrée : Vendredi 28 août 2015. Rentrée : Lundi 31 août 2015



Rentrée 2014 - 2015 : Ce qui change

Certaines mesures de la loi d'orientation de 2013 se concrétiseront dès cette année. Mais après les nombreuses discussions et déclarations de l'année dernière, il est parfois difficile de s'y retrouver dans ce qui s'applique ou non, dès cette rentrée. Vous trouverez ci-dessous un point sur l'essentiel des nouveaux dispositifs pour le collège.

La refondation de l'école se poursuit cette année. Il est important que chacun puisse s'emparer des sujets pour participer aux débats et consultations à venir, que ce soit sur l'évaluation des élèves, l'éducation prioritaire, le socle, les nouveaux programmes ... Pour vous y aider, le SNUipp avec la FSU sera à vos côtés pour vous informer mais aussi pour porter vos revendications, vos exigences pour l'amélioration de vos conditions de travail et permettre la réussite de tous les élèves.

Education prioritaire :

Voir les PEGC le Collège N°71 p 6

102 réseaux « préfigurateurs » dits REP+ expérimentent dès cette rentrée la relance de l'éducation prioritaire. La nouvelle cartographie pour la rentrée 2015 prévoit 1082 réseaux : 350 REP+ et 732 REP. La circulaire 2014-077 parue au BO n° 23 du 5 juin 2014 fixe les grandes lignes de l'éducation prioritaire. Mais si les collègues bénéficient dès cette année d'une pondération de 1,1 leur permettant d'avoir du temps libéré pour travailler en équipe, prendre en charge des besoins particuliers des élèves, rencontrer les parents ... la mise en place de cette pondération ne se fait pas sans heurts sur le terrain et de grandes disparités se profilent dans les réseaux concernés.

Dans chaque académie, pour début 2015, le recteur doit déterminer les noms des établissements retenus, à l'aide d'un indicateur social qui prend en compte l'origine socio-professionnelle, la part d'élèves boursiers, habitant en zones urbaines sensibles et/ou ayant au moins un an de retard à l'entrée en 6e.

Si le nombre de collèges et d'écoles bénéficiant de ce dispositif reste sensiblement le même, des entrées et des sorties sont annoncées par le ministère. Une clause de sauvegarde permettra aux enseignants qui sortiront de l'éducation prioritaire de bénéficier de leur régime indemnitaire pendant 3 ans.

La nouvelle carte de l'éducation prioritaire sera revue tous les 4 ans.

Le SNUipp sera attentif et exigeant quant à la mise en place de cette nouvelle cartographie et vigilant pour que le niveau d'exigences pour les élèves soit le même que hors éducation prioritaire.

Evaluation des élèves :

Le 24 juin 2014 la conférence nationale sur l'évaluation des élèves a été lancée. Son objectif est de faire évoluer les modalités de l'évaluation des élèves pour la mettre au service des apprentissages, afin qu'elle stimule les élèves au lieu de les décourager.

Un jury composé de professionnels de l'éducation, d'usagers, de parent d'élèves, de lycéens, d'étudiants, de membres d'associations examinera les rapports d'expérimentations ainsi que les contributions déposées par les internautes (un espace dédié à cette réflexion est sur le site education.gouv.fr). Il travaillera également en collaboration avec des experts et présentera ses recommandations à la ministre de l'éducation nationale à l'issue des journées nationales de l'évaluation qui auront lieu les 11 et 12 décembre 2014.

Conseil école-collège :

Voir les PEGC le Collège N°70 p 5

Mis en place progressivement au cours de l'année 2013-2014, il doit se généraliser cette année. Le SNUipp vous appelle à être vigilants. Rien ne doit vous être imposé : les projets pédagogiques doivent être élaborés librement par vous-mêmes et validés en Conseil d'Administration.

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture et programmes :

Confié au Conseil Supérieur des Programmes (CSP), le nouveau socle de connaissances, de compétences et de culture doit devenir « le principe organisateur de l'enseignement obligatoire dont l'acquisition doit être garantie à tous. Les acquisitions doivent se faire progressivement tout au long des 3 cycles. Il reviendra aux programmes détaillés de préciser la nature et le niveau des connaissances et compétences visées par cycle et par domaine de formation ainsi que la contribution des disciplines d'enseignement à cette formation ». Le socle devient donc « le programme général correspondant aux cycles de l'école élémentaire et du collège ». Il sera organisé en 5 domaines, chacun annonçant les objectifs de connaissance et de compétences et les champs d'activité correspondants. Les programmes détailleront les connaissances et compétences pour chaque domaine de cycle.

Les 7 piliers correspondant aux compétences clés européennes disparaissent et les 5 domaines ne seront pas centrés sur une discipline mais renverront à une démarche transversale.

Les connaissances et compétences visées au terme de la scolarité obligatoire, contrairement au socle Fillon ne définissent plus le minimum à garantir à tous, mais sont plus ambitieuses, connaissances et compétences ne s'opposant plus.

Ce socle devrait être mis en place à la rentrée 2016. Les changements qu'il induit sont importants et nécessiteront une formation continue solide des collègues, des possibilités de travailler en effectifs réduits, en équipe, en cycle.

Une consultation nationale de la communauté éducative débutée le 22 septembre se poursuivra jusqu'au 18 octobre 2014. Dans les écoles et les collèges, une demi-journée banalisée est organisée afin de permettre aux personnels de se réunir et d'échanger.

Conseils de cycles :

Seraient appelés à se mettre en place, mais pas avant la rentrée 2015. Rien ne s'impose donc cette année.

Livret Personnel de Compétences :

Allégé dans sa conception, il reste encore maintenu cette année.

Devenir des SEGPA :

Le SNUipp dénonce les expérimentations à l'initiative de certains rectorats : classe à deux niveaux, inclusion d'élèves dans des classes déjà surchargées ... Actuellement, aucune décision ministérielle n'a été arrêtée. Le SNUipp reste très vigilant quant au devenir des SEGPA.

La réforme territoriale, quels sont les enjeux ?

Quels sont les arguments avancés pour justifier cette réforme ?

Il faut aller vers la simplification du « mille-feuille » territorial, avec le renforcement des régions et des intercommunalités et la suppression des conseils généraux d'ici 2020.

Des régions plus fortes aux compétences élargies seraient source d'« économies », d'« attractivité renforcée » et de plus de « simplicités » sans que ces affirmations une fois posées ne soient en réalité étayées par des arguments.

Quel est son contenu ?

La réforme territoriale qui a été présentée au conseil des Ministres le 18 juin, est décomposée en deux volets : l'un porte sur la délimitation des Régions et la désignation du chef-lieu, dont les médias ont largement parlé mais aussi sur les élections régionales et départementales prévues en 2015 et leur calendrier, l'autre projet organise le renforcement et l'élargissement des responsabilités des « nouvelles » régions en matière économique. Ainsi, par exemple elles seraient compétentes de plein droit en matière économique et de formation et veraient étendre leur responsabilité sur la gestion des collèges.

Déjà des modifications à l'occasion du débat parlementaire.

Les débats parlementaires qui ont commencé ont déjà modifié le projet du gouvernement. Ceux qui viendront en octobre à l'Assemblée Nationale pourraient en annoncer d'autres. Le feuilleton est loin d'être fini.

Quels enjeux ?

La question de la carte des régions écrase et masque tous les autres débats alors qu'il est secondaire au regard de l'autre sujet : celui des compétences des régions et des moyens dont elles disposeront pour les mettre en œuvre. L'acte II de la décentralisation a déjà été l'illustration de transferts de compétences sans y associer les moyens financiers adéquats.

Quelles clés de lecture de ce projet pour la FSU ?

La FSU aborde cette question en posant quelques principes simples : Toute réforme doit permettre une amélioration et pas une dégradation, cette évidence ayant été malmenée par les « réformes » précédentes, à commencer par les supposées « réformes » des retraites.



Toute réforme doit s'opérer avec les acteurs concernés, à commencer par les citoyens.

Tout nouvel acte de décentralisation devrait être précédé par un bilan critique des étapes précédentes. Il est étonnant que l'on en fasse systématiquement l'impasse.

Les inégalités entre les territoires sont déjà une question qui gangrène la cohésion de la société française. Seule l'action d'un opérateur unique c'est-à-dire l'Etat peut être envisagée pour assurer une péréquation nationale et les politiques de lutte contre ces inégalités. Une action de l'Etat en faveur des territoires et de leur population n'est pas synonyme de décentralisation supplémentaire mais peut ou pourrait passer par une territorialisation des politiques publiques de l'Etat. Pourquoi ignorer systématiquement cette possibilité ?

A terme, jusqu'où ces transferts et notamment en matière de formation ?

Déjà, certains Conseils régionaux ont évoqué, pour éviter les doublons, la nécessité avec la mission portant sur l'emploi, de transférer à terme les personnels de Pôle Emploi et avec celle de la formation et de l'orientation, celui des personnels administratifs et enseignants de notre Ministère.

Mais derrière cette nouvelle phase de décentralisation, ne s'agit-il pas en réalité d'une action d'un Etat central qui exsangue financièrement et sur la pression notamment des marchés financiers, cherche à se désengager encore plus ?

Poser la question, c'est déjà y répondre...



Nous ne sommes plus que 2500 PEGC

Ne restons pas isolés Renforçons notre syndicat !

Adhérons au SNUipp !

Se syndiquer ? Une vraie bonne idée !

Pour son métier. Pour soi-même. Pour les élèves.
Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil et que d'autres en auront aussi besoin demain.
Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
Pour changer l'école et la société.
Pour partager des valeurs et des solidarités.
Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

POUR : LA CAPA JE VOTE

POUR : LE CTA LE CTM JE VOTE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

27 novembre > 4 décembre

CLIQUEZ-VOTEZ

SNUipp FSU

2014 : une réforme des retraites dans la continuité de 2003 et 2010

Elles ont toutes pour effet de baisser le montant des pensions. Celle de 2003 allongeait la durée d'assurance requise et instaurait un système de décote. Elle supprimait également les bonifications accordées aux mères de famille.

Celle de 2010 remettait en cause le droit de partir à la retraite dès 60 ans en repoussant les bornes d'âge de 2 ans. Dans la fonction publique, les cotisations retraites sont passées de 7,85 % à 11,10 %. Les modalités de départs anticipés pour les mères de 3 enfants ont été progressivement restreintes. Il n'est plus possible de valider les services de non-titulaires.

La réforme 2014 amplifie la baisse du montant des pensions. La durée d'assurance requise augmente pour atteindre 43 ans exigés pour la génération 1973 et alourdi ainsi la poids de la décote. Malgré quelques droits nouveaux (*amélioration de la validation de trimestres d'assurance, rachat d'années d'études, modification du taux de handicap, création d'un compte pénibilité pour le privé...*) qui ne concernent que très peu les fonctionnaires, elle oblige les salariés à repousser leur départ à la retraite puisqu'elle augmente le taux de décote subi.

Les efforts reposent à la fois sur les salariés (*augmentation de 0,3 % des cotisations retraite d'ici 2020*) et sur les retraités qui voient la revalorisation de leur pension gelée chaque année pendant 6 mois. De plus, la majoration de pension perçue pour avoir élevé 3 enfants ou plus est imposée.

Décidément non ! Les retraités ne sont pas une variable d'ajustement !

Le SNUipp et la FSU se félicitent du succès des mobilisations du 30 septembre dans tout le pays qui ont réuni plus de manifestants que le 3 juin 2014.

Des milliers de manifestants ont exprimé, de façon unitaire, leurs revendications par des initiatives diverses (manifestations, rassemblements, diffusions de tracts, audiences...) pour l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités.

Après la fiscalisation de la bonification pour trois enfants, le gel des pensions jusqu'en 2015, le gouvernement envisage de nouveaux prélèvements sociaux et fiscaux sur les retraités ! Il s'agit d'une véritable provocation.

Le COR reconnaissait que « la situation ressentie des retraités a évolué négativement entre 1999 et 2011 ». La prime exceptionnelle de quarante euros pour les plus basses pensions concédée par le gouvernement est loin de compenser les pertes subies avec la hausse des dépenses contraintes.

Les retraités revendiquent que soient apportées des améliorations notables à la loi d'adaptation au vieillissement adoptée par l'Assemblée nationale qui en l'état actuel est insuffisante.

Le 30 septembre, les retraités ont à nouveau

manifesté contre l'injustice sociale qui touche actifs, retraités, jeunes... Après le 3 juin 2014, la mobilisation du 30 septembre dans les départements appelle des suites. La FSU poursuit les contacts unitaires pour permettre à tous les retraités d'être enfin entendus.

BUDGET 2015 :

Les premiers chiffres

Pour l'année 2015, le projet de loi de finances prévoit 7,7 Md€ d'économies qui portent sur l'ensemble des dépenses de l'État et de ses agences :

- 1,4 Md€ d'économies sur la masse salariale (hors charges de retraite) dont la progression sera limitée à 0,6 %, soit un niveau largement inférieur à l'inflation prévisionnelle (0,9 % en 2015).

Les rémunérations seront strictement maîtrisées : le point d'indice de la fonction publique n'est pas revalorisé et les enveloppes de mesures catégorielles sont fortement réduites (245 Md€ en 2015 contre plus de 500 Md€ par an en moyenne entre 2007 et 2012) tout en étant ciblées prioritairement sur les bas salaires.

Les dernières publications disponibles auprès de l'Institut de recherches de la FSU



Sur fond de crise économique et sociale persistante, l'extrême droite propage ses idées et désigne les boucs émissaires : « Il n'y a jamais eu autant d'étrangers en France », « Nous sommes envahis par l'islam qui veut détruire notre mode de vie », « Si les entreprises licencient, c'est à cause des travailleurs indiens et chinois qui acceptent des salaires de misère ». Mensonges et idées fausses sont mobilisés pour des promesses illusives : « Renvoyons les étrangers chez eux, le chômage disparaîtra », « Réservons les logements sociaux aux

Français », « Sortons de l'euro pour rétablir la santé économique de la France »... Ce livre entend rétablir la vérité. Il analyse plus de 70 de ces idées reçues diffusées par l'extrême droite et les réfute une à une en s'appuyant sur des données solides. Au-delà des faits, il dévoile un discours de propagande selon lequel l'égalité des êtres humains ne serait pas une chance mais une menace. Accessible à un grand public, cet ouvrage constitue un antidote indispensable au discours du Front national et de ses satellites. Il met en garde contre les tentations autoritaires et illusives du « chacun chez soi » et du « chacun pour soi », et invite au choix d'une société d'égalité, de liberté et de fraternité pour tous.

L'auteur Pierre-Yves Bulteau est journaliste. Il collabore à l'émission de Daniel Mermet « Là-bas, si j'y suis » sur France Inter et à plusieurs revues dont Mouvements (La Découverte) et Causes communes (La Cimade).

Nos partenaires CGT, FIDL, FSU, JOC, LDH, MRAP, Solidaires, UNEF, UNL.



En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la Fonction publique : 83 idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique démontées dans un petit livre de poche pour tordre le coup aux clichés et rétablir des vérités. Alors que la croissance est en panne, que l'on parle beaucoup du déficit public, on entend dire que ce serait « la faute des fonctionnaires ». Les agents de la fonction publique de l'Etat (et particulièrement les enseignants et les personnels de l'éducation), ceux des collectivités territoriales et des hôpitaux, qui représentent au total plus de 5 millions de personnes en France, seraient « trop nombreux », « pas assez efficaces », ils seraient « mieux payés que les salariés du privé », etc. Comment stopper la propagation de ces affirmations aussi inexacts que nocives ? Qui sait ce qu'est un fonctionnaire ? Que sait-on des agents précaires ? Comment et combien sont-ils payés ? Où travaillent-ils ? Comment sont-ils recrutés ? Bernadette Groison a écrit ce livre pour répondre aux 83 questions de ce type, fournir une réponse argumentée aux campagnes de dénigrement des fonctionnaires, au « fonctionnement bashing » et pour rétablir des vérités sans complaisance et sans masquer les réalités, en s'appuyant sur des sources précises et fiables. Car si l'on tient à la fonction publique, il faut savoir l'expliquer telle qu'elle est, parler des fonctionnaires tels qu'ils sont.

Budget 2015 : les fonctionnaires, les femmes et les retraités paient la facture

La présentation du budget de la sécurité sociale et du budget de l'Etat montre que le gouvernement persiste dans son choix de baisse des dépenses publiques : 50 milliards d'€ d'économie d'ici 2017 dont 21 milliards en 2015, c'est à dire 7 milliards sur l'Etat et ses opérateurs, 3,7 sur les collectivités locales et 10 sur la sécurité sociale.

Les conséquences en sont malheureusement trop connues : gel des salaires des fonctionnaires, baisse des pensions et des prestations sociales, baisse des investissements des collectivités locales pourtant utiles à toutes et tous et y compris aux entreprises...

Ces économies pèsent lourdement sur nombre de salariés, de jeunes et de retraités, retraités qui ont rappelé le 30 septembre la nécessité d'améliorer leur pouvoir d'achat et qui contestent la loi d'adaptation au vieillissement, notoirement insuffisante au regard des besoins. Ce programme d'économies impose aussi des restrictions au budget de la Sécurité sociale. Si le gouvernement a fini par entendre raison en renonçant au gel de l'ensemble des prestations familiales qu'il avait initialement prévu pour 2015, ce dont le SNUipp et la FSU se félicitent, il choisit de raboter de 700 millions d'€ ces prestations, fragilisant ainsi l'ensemble de la politique familiale. La FSU conteste notamment la division par trois de la prime à la naissance à partir du deuxième enfant et les nouvelles dispositions relatives au congé parental qui vont avoir pour conséquences, derrière le paravent bien opportun de l'égalité femme/homme, de conduire les hommes, dont souvent le salaire est supérieur aux femmes, à ne pas prendre tout bonnement leur congé parental.

Et sans oublier que notre pays compte plus de 5 millions de chômeurs qui payent de manière dramatique le résultat d'une crise économique et sociale qui n'a que trop duré.

Le débat qui s'ouvre autour de ce projet de budget ne doit pas faire l'impasse sur les origines de la crise économique et financière que nous subissons depuis 2008. Elle a pour origine la crise de la finance et de la spéculation. Ce ne sont pas les citoyens qui coûtent chers, ce ne sont pas les salariés ni les retraités qui en sont la cause.

Dans ce contexte, maintenir les aides aux entreprises sans en interroger les principes et modalités c'est accepter à terme d'aller dans l'impasse. Tous les indicateurs montrent effectivement que ce sont les grandes entreprises qui sont par exemple les principales bénéficiaires du CICE. Ces aides, sans discernement ni contrôle et exigence de contreparties, non seulement

ne produisent pas les résultats attendus en terme d'emplois et de retour sur investissement mais ont également de plus en plus de mal à convaincre de leur pertinence.

Le SNUipp et la FSU, qui rappellent que la France est un pays riche, tiennent aussi à rappeler que les dépenses de l'Etat sont autant d'investissements indispensables au bon fonctionnement de notre société. Les services publics et de la Fonction publique doivent pouvoir jouer tout leur rôle dans la relance de l'activité de notre pays, dans la lutte contre les inégalités et dans l'anticipation des mutations à venir.

Le SNUipp et la FSU alertent le gouvernement sur les conséquences de ce budget pour la Fonction publique. A quelques jours de l'ouverture des négociations pour l'avenir de la Fonction publique, ce projet de budget, s'il devait rester en l'état, acte l'absence de revalorisation du point d'indice et une stabilisation des effectifs de l'Etat et offre peu de possibilités pour des mesures catégorielles.

Les créations de postes dans quelques ministères ne peuvent masquer plus longtemps une austérité réelle. Le gouvernement doit mettre fin au gel du point d'indice des agents de la Fonction publique.

Cependant, une politique plus redistributive et plus juste, plus porteuse d'avenir n'est guère envisageable sans réelle réforme fiscale guidée par une volonté de répartir mieux et de manière plus équitable les richesses produites. Ce n'est pas le choix actuel du gouvernement !

Améliorer la vie quotidienne notamment par l'emploi, le pouvoir d'achat et une protection sociale de haut niveau, répondre aux besoins de tous les citoyens et citoyennes sur l'ensemble du territoire, permettre la relance dans le cadre d'un développement durable, assurer des perspectives d'avenir à toutes et tous et particulièrement à tous les jeunes, c'est à cela que doit répondre le budget de 2015. A rebours d'une austérité qui nous mène droit dans le mur, il est urgent de conduire les réformes nécessaires pour plus de justice sociale, plus d'égalité et construire des perspectives de progrès social dans le cadre d'une cohésion sociale garantie.

C'est en ce sens que le SNUipp et la FSU porteront à nouveau leurs exigences notamment auprès du Conseil National des Services publics qui se met en place, et qu'ils interviendront auprès des parlementaires pour leur demander de corriger ce projet de budget.

**LA FONCTION PUBLIQUE
EST VOTRE CHOIX.
VOUS DÉFENDRE
EST NOTRE COMBAT.**

La FSU (Fédération Syndical Unitaire) agit chaque jour avec et pour les personnes de la fonction publique
www.fsu.fr



**Avec la FSU,
pour le Service Public !**

**SE SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU?
UNE VRAIE BONNE IDÉE !**



OFFREZ-VOUS UN CAFÉ
ENGAGÉ PAR SEMAINE !



Se syndiquer, c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble pour défendre l'école, les droits de tous et de chacun...pour le prix d'un café engagé par semaine !

Et oui, avec la déduction fiscale de 66% transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés même pour les non imposables.

Adhérer en ligne
<https://adherer.snuipp.fr>



Secteur national PEGC- collège :
Elisabeth Rouet, Bruno Laulan,
Michel Marois, René Maurin.

- **téléphone** : 01.40.79.50.75
- **e-mail** : college@snuipp.fr
- **Adresse** : 128 boulevard Auguste Blanqui 75013 PARIS

dans votre académie

Aix - Marseille

Mireille Dapon Pigatto, SNUipp
10 Lotissement La Comtesse
13400 Aubagne
Tél : 04.42.70.12.34

Amiens

SNUipp-FSU 60
11, rue du Morvan
BP 80831 60008 Beauvais Cedex
Tél : 03.44.81.56.41

Besançon

Francis Comeaud
7, chemin de la forêt
39600 Villette les Arbois
Tél : 03.84.66.20.84

Bordeaux

Bruno Laulan,
1, rue Chadenat
33240 Saint Genes de Fronsac
Tél : 05.57.84.75.46

Caen

SNUipp 206, rue St Jean
BP 53025 - 14017 Caen cedex 2
Tél : 02.31.72.29.25

Clermont-Ferrand

Roland Lebeau SNUipp 63
Maison du peuple
29, rue Gabriel Péri
63000 Clermont Ferrand
Tél : 04.73.31.43.72

Corse

Jean-Marie Bosredon, SNUipp
4, place Vincetti
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.33.31

Créteil

Marc Brulé
Danielle Blin
SNUipp Bourse du travail
1, place de la libération
93016 Bobigny
Tél MB : 06.10.07.05.17
Tél DB : 06.78.67.17.70

Dijon

SNUipp,
45, Rue Parmentier
21000 Dijon
Tél : 03.80.73.57.17

Grenoble

SNUipp, Maison des syndicats
17, rue Bizet 26000 Valence
Tél : 04.75.56.77.77

Lille

Philippe Rudant, SNUipp-FSU
Nouvelle Bourse du Travail
276 Boulevard de l'Usine
59800 Lille
Tél : 03.20.51.29.80

Limoges

SNUipp
542 Maison des associations
Quartier de Braconne
23000 Guéret
Tél : 05.55.41.04.81

Lyon

SNUipp, 12, rue de la Tourette
69001 Lyon
Tél : 04.78.27.41.50

Montpellier

SNUipp
Nouvelle maison des syndicats
474, Allée Henri II de montmore

34000 Montpellier
Tél : 04.67.15.00.15

Nancy - Metz

Elisabeth Rouet, SNUipp
3, rue Gambetta - 57000 Metz
Tél : 06 80 63 36 30

Nantes

Michel Marois
17, Rue Saint Louis
49300 Cholet
Tél : 09.50.45.29.75
Nice
Marie Elise Pascal
38, chemin du Beal
06480 La Colle sur Loup
Tél : 04 93 32 76 08

Orléans - Tours

SNUipp, BP 836
5, rue A. Gerbault
41008 Blois cedex
Tél : 02.54.42.28.30

Paris

SNUipp, 40, rue de Tourtille
75020 Paris
Tél : 01.44.62.70.01

Poitiers

SNUipp, 8, Rue Joseph Cugnot
79000 Niort
Tél : 05.49.73.12.52

Reims

Dominique Royer,
8, rue Gérard de Nerval
51100 Reims
Tél : 03.26.50.29.29

Rennes

Odile Marchal, SNUipp
2, rue général Dubail
56100 LORIENT
Tél : 02.97.21.03.41

La Réunion

SNUipp, 4 ter, rue Cure BP 279
97494 Ste Clotilde cedex
Tél : 02.62.28.99.40

Rouen

SNUipp, 6 bis, rue de Pannette
27018 Evreux cedex
Tél : 02.32.33.58.51

Strasbourg

SNUipp, 10, rue de Lausanne
67000 Strasbourg
Tél : 03.90.22.13.15

Toulouse

SNUipp, 52, rue Jacques Babinet
31100 Toulouse
Tél : 05.61.43.60.62

Versailles

Jean-Michel Roux
SNUipp Maison des syndicats
26, rue F. Combes
95014 Cergy cedex
Tél : 01.46.32.39.03

Nouvelle Calédonie

SNUipp, BP 9555
98807 Nouméa
Tél : 006.87.28.59.15

Guadeloupe

SNUipp
BP 91
97005 Pointe à Pitre
Tél : 05.90.21.66.40

Martinique

SNUipp,
Cité Bon Air Bt B
97200 Fort de France
Tel. : 05.96.63.75.07

Guyane

SNUipp, Le Mont Lucas
Bt G n° C37
97300 Cayenne
Tél : 05.94.30.89.84

Etranger

Bruno Laulan, SNUipp
128, bd Auguste Blanqui
75013 Paris
Tél : 01.40.79.50.75

Demande d'adhésion simplifiée au SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : VILLE :

Mail : Téléphone :

Collège d'exercice :

Code postal : VILLE :

Bulletin à retourner à : Secteur PEGC - SNUipp - 128 Boulevard Blanqui - 75013 Paris

Les Pegc . Le Collège

SNUipp-FSU 128, Boulevard Blanqui 75013 Paris - Téléphone : 01 40 79 50 75

Courriel : college@snuipp.fr . Dir. de publication: René Maurin - Imprimé par nos soins
N°CPPAP 1108 S 05219 - ISSN 1290-0672 - prix du n° : 1 €



SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire



FSU